

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 octobre 2018
Français
Original : russe

**Lettre datée du 25 octobre 2018, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 23 et le 25 octobre 2018 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



Annexe à la lettre datée du 25 octobre 2018 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (23 octobre 2018)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le nombre de violations commises par des groupes armés illégaux opérant dans la zone de désescalade d'Edleb a diminué.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé une violation, dans la province de Lattaquié.

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 1 972. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 084,8 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé au cours des dernières 24 heures.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'élève à 2 518.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (24 octobre 2018)**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le nombre de violations commises par des groupes armés illégaux opérant dans la zone de désescalade d'Edleb a diminué.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé une violation, dans la province de Lattaquié.

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 1 972. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 084,8 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé au cours des dernières 24 heures.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'élève à 2 518.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (25 octobre 2018)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le nombre de violations commises par des groupes armés illégaux opérant dans la zone de désescalade d'Edleb n'a pas diminué.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 11 violations, dans les provinces d'Alep (5), de Lattaquié (5) et de Hama (1).

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 1 972. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 084,8 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé au cours des dernières 24 heures.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'élève à 2 518.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 234.
